

Sommaire

- Le Pass'sport en 5 questions . Page 1
- Mémoires de rugby Page 2
- Le signalement des violences et leur traitement Page 3
- Le plan de formation « accueil collectif de mineurs » Page 3
- Le savoir rouler à vélo Page 4

Le Pass'Sport en 5 questions

Pass'Sport c'est quoi ?

C'est un dispositif porté par le ministère des sports, des Jeux Olympiques et Paralympiques.

Il permet de **déduire immédiatement 50€** sur le **coût de l'inscription en club** (adhésion et/ou licence), **prise entre le 1^{er} juin et le 31 décembre 2023**.

Qui est éligible au Pass'Sport ?

- les **jeunes de 6 à 17 ans révolus** bénéficiant de l'**allocation de rentrée scolaire (ARS)** ;
- les **jeunes de 6 à 19 ans révolus** bénéficiant de l'**allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)** ;
- les **jeunes de 16 à 30 ans** bénéficiant de l'**allocation aux adultes handicapés (AAH)** ;
- les **étudiants jusqu'à l'âge de 28 ans** qui justifient être bénéficiaires d'une **bourse de l'enseignement supérieur** pour l'année 2023-2024.

98 422 d'entre eux en ont déjà bénéficié ces deux dernières saisons sportives dans le département du Nord.

Après de quelles structures le Pass'Sport est-il mobilisable ?

- **les club affiliés** aux fédérations sportives agréées par le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques.

- les associations agréées Sport ou agréées Jeunesse et Éducation Populaire depuis 2018 proposant une activité sportive.
- les structures des loisirs sportifs marchands (salle de remise en forme, salle d'escalade, patinoire...)

Quels sont les objectifs visés par l'État avec le Pass'Sport ?

Le dispositif favorise l'**accès des jeunes** à la pratique d'une **activité physique et sportive** essentielle pour leur **santé**.

Il contribue au **développement du sport**, particulièrement important à un an des jeux olympiques et paralympiques organisés en France.

Comment participer au déploiement du Pass'Sport ?

La **communication** est une des clefs de la réussite du dispositif. En cette période estivale et de rentrée, le SDJES informe donc l'ensemble de ses partenaires.

Toutes les initiatives des acteurs intervenant auprès des publics concernés, pour leur faire connaître et les encourager à mobiliser le Pass'Sport, sont les bienvenues.



L'ensemble des informations sur le dispositif sont accessibles sur un [portail en ligne](#).

Une assistance téléphonique est disponible au numéro : **01 40 45 93 00**.



Guillaume Villemot, responsable de communication, nous a reçus pour nous présenter le [projet « mémoires de rugby, le tribut de la nation »](#).

Quels sont les principaux temps forts ? Où et quand vont-ils se dérouler ?

Une [stèle mémorielle](#) listant les noms de 133 rugbymen internationaux morts sur l'ensemble des champs de bataille de la première guerre mondiale va être [inaugurée à Fromelles le 4 novembre](#).

Un [« tournoi des mémoires » U14 de Rugby à 7](#), réunissant 10 clubs étrangers (belges, hollandais, allemands) et 10 sélections départementales françaises (Auch, Tarbes, Toulouse), se déroulera [du 2 au 5 novembre à Fromelles et Marquillies](#).

La [finale du tournoi](#) et un [match de gala](#), entre une équipe de militaires d'Afrique du Sud et l'équipe de France de la gendarmerie seront organisés [le 5 novembre à Arras](#).

Quels sont les objectifs et les ambitions du projet ?

La 1^{ère} guerre mondiale est le conflit dans lequel il y a eu le plus de sportifs amateurs et professionnels victimes (tués ou blessés) toutes nations confondues. Les JO de Paris de 1924 qui ont suivi ont d'ailleurs été appelés « les jeux des gueules cassées ».

« Le rugby a été particulièrement touché par la première guerre mondiale »

Nous avons eu la chance de nous appuyer sur Fromelles, qui dispose d'un musée et où est implanté un cimetière australien, nation qui a payé un lourd tribut, pour mettre les projecteurs sur le monde ●●●

●●● du rugby et ses valeurs, et en même temps sur le travail de mémoire qui est fait dans les Hauts-de-France, terrain de la première guerre mondiale.

« La coupe du Monde de Rugby 2023 qui se déroule en France met l'accent sur l'aspect festif du sport. »

Elle est précédée par la [coupe du monde militaire de rugby](#), qui est organisée en Bretagne. En 2024, il y aura les [Jeux olympiques et paralympiques](#) en France avec une épreuve de Rugby à 7. En 2025, ce sera les [championnats du monde de rugby à 13](#). Nous voulons nous servir de cette dynamique pour inviter les jeunes à se réapproprier la mémoire de ceux qui les ont précédés sur les terrains de sport, ici dans les Hauts-de-France et partout dans le monde.

« La commémoration a pour objectif de se souvenir des 133 internationaux morts sur l'ensemble des champs de bataille en France et hors de France. »

C'est à partir de cette mémoire que nous travaillons sur la transmission des [valeurs de solidarité](#) dans le rugby.

« Les jeunes viennent jouer et gagner le tournoi, mais avant, pendant et après, nous leur proposerons des activités sur la mémoire des rugbymen décédés. »

La plupart d'entre eux ont en effet été oubliés. Un [historien](#), ancien professeur d'EPS, [Michel Merckel](#), auteur de l'ouvrage [« 14-18, le sport sort des tranchées »](#), a fait des [recherches sur les 133 internationaux](#). Il a réalisé des [biographies de ces joueurs](#) disponibles sur notre site internet.

Elles présentent la nation pour laquelle ils ont eu au moins une sélection, leur club d'appartenance, l'endroit où ils sont morts, et - lorsque l'information a pu être retrouvée - l'endroit où ils sont enterrés. Certains ont en effet le statut de « disparus ». ●●●

Lire l'entretien en [intégralité en cliquant ici](#)

Accéder au [site de l'événement « Mémoires de rugby, le tribut de la nation » en cliquant ici](#)

Le signalement des violences et leur traitement

Les services départementaux à la jeunesse à l'engagement et aux sports, sous l'autorité fonctionnelle du préfet de département sont compétents pour le traitement des signalements de violences et notamment de violences sexuelles dans le cadre des accueils collectifs de mineurs (code de l'action sociale et des familles), et des établissements sportifs (code du sport).

Ces signalements peuvent être transmis par les victimes, les proches, les témoins ou toute autre personne. Une adresse courriel dédiée existe pour le département du Nord, ainsi que des adresses nationales pour les ACM et pour le champ du sport. Tous les canaux de transmission reviennent aux services départementaux compétents.

Lorsque les faits signalés l'exigent, une enquête administrative est ouverte. Les protagonistes sont entendus par les agents spécialisés du SDJES. L'enquête peut déboucher sur des mesures administratives. Les cas sont présentés à la formation spécialisée du conseil départemental de la jeunesse du sport et de la vie associative (CDJSVA), compétente pour rendre un avis au préfet de département, sur la prise de mesures de police administrative. Le préfet est donc décideur des sanctions, qui peuvent concerner :

- Une personne morale: interdiction temporaire ou définitive d'organiser un accueil collectif de mineur
- Une personne physique: interdiction d'exercer de manière temporaire ou définitive pour un éducateur sportif, un animateur ou un directeur d'ACM

Certaines mesures peuvent être prises par le préfet sans l'avis du CDJSVA :

- La fermeture d'un établissement sportif de manière temporaire, définitive, ou en urgence
- L'interdiction d'exercer en urgence d'un animateur ou directeur d'ACM, ou d'un éducateur sportif.

Les mesures prises en urgence sont conservatoires. Elles permettent de protéger les mineurs et/ou les pratiquants le temps de faire la lumière sur le signalement reçu.

Les enquêtes administratives sont indépendantes des enquêtes judiciaires. Cependant, conformément à l'article 40 du code de procédure pénale, les fonctionnaires ayant connaissance d'un crime ou d'un délit le signalent au procureur de la République.

Le plan de formation ACM

Le développement qualitatif des accueils collectifs de mineurs (ACM) est une priorité du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports.

Depuis plusieurs années, il est proposé aux animateurs et/ou directeurs des centres de loisirs, un programme de formation dont l'objectif est d'aborder des animations concrètes, transposables directement auprès du public jeune.

Différents thèmes sont proposés pour l'année 2023, tels que le livre et la lecture (à partir des malles pédagogiques autour de la bande dessinée et l'environnement), des animations de pleine nature (valeurs éducatives des sports de nature), la prévention, sensibilisation et formation aux risques de violences sexuelles en ACM, la gestion des émotions et la confiance en soi chez l'enfant, l'éducation aux médias et le cyber harcèlement, le SRAV (savoir rouler à vélo), les jeux d'échecs,...

En parallèle des formations thématiques, il est proposé aux organisateurs d'ACM des sessions d'information sur les modalités de déclaration d'un ACM, les obligations réglementaires...



Une journée séminaire sur le thème « continuité éducative et laïcité » est programmée le 10 octobre 2023.

Sur un plan quantitatif, les résultats observés attestent de l'intérêt porté par les partenaires à cette offre gratuite et de qualité, notamment par leur côté transposable immédiatement en ACM des contenus abordés.

Le programme 2024, en cours de construction, proposera des formations sur les thèmes tels que « le parcours gestion des émotions », le montage d'un projet de spectacle vivant avec un public jeune, la laïcité en ACM, la bande dessinée pour ado et jeune (BD muette), le conte et la randonnée contée, la prévention des jeux vidéo, le SRAV...

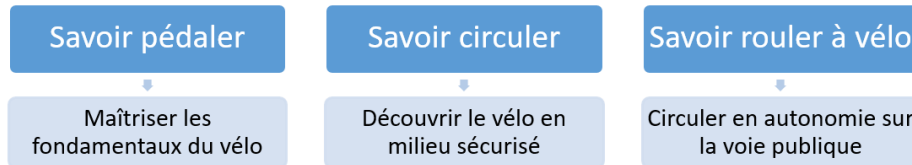
Le savoir rouler à vélo

Dans le cadre de la loi d'orientation des mobilités en 2019, le code de l'Éducation a inséré un article concernant l'apprentissage du **Savoir Rouler à Vélo (SRAV)** destiné aux **enfants de 6 à 11 ans**.

Le SRAV devient un **savoir sportif fondamental**, axe prioritaire du **Plan vélo 2023-2027**.

Il permet aux enfants, avant l'entrée au collège, d'**acquérir les bons réflexes** pour **circuler en autonomie** et en toute **sécurité**.

La **formation** correspond à **10h**, qui peuvent être effectuées sur les **temps scolaires, périscolaires et extrascolaires**, et se répartit en **3 modules progressifs** :



Ce programme, dont le **pilotage** est **interministériel** (ministère des Sports, des Jeux Olympiques et Paralympiques, ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, ministère de l'Intérieur et ministère des Transports) répond à **trois enjeux majeurs** :

1. La **sécurité** : en renforçant les conditions de pratique du vélo sur la voie publique ;
2. Le **développement** : en visant une multiplication par trois des déplacements en vélo d'ici 2024 ;
3. La **santé publique** : en développant la pratique d'activités physiques et en luttant contre la sédentarité des plus jeunes.



Dans le département du **Nord**, les **services de l'Éducation nationale** collaborent et mobilisent l'ensemble des partenaires des différents temps de l'enfant.

La **mission EPS** de la DSDEN alimente un **dossier en ligne pour les enseignants du 1er degré** facilitant la mise en œuvre du SRAV dans les écoles.

Le **Service Départemental à la Jeunesse à l'Engagement et aux Sports** soutient la contribution du mouvement sportif, notamment le comité olympique et sportif, et les fédérations scolaires (USEP-UGSEL-UNSS), dans le cadre de crédits fléchés de l'**Agence Nationale du Sport**. Il contribue également à la montée en compétence sur le sujet des animateurs et directeurs par le **plan de formation accueil collectif de mineurs**.

Cette dynamique a permis de délivrer **7000 attestations** SRAV aux enfants du département depuis 2021.

Les numéros précédents de l'ActuS JES sont toujours disponibles en ligne.
Vous pouvez [les consulter en cliquant ici](#).

Des suggestions ? Envie d'échanger sur les contenus de ce numéro ?

Service départemental jeunesse, engagement et sports du Nord

ce.sdjes59@ac-lille.fr

03.59.71.34.92

Directeur de publication : Olivier Cottet / Responsable de publication : Patrick Piret.
Rédacteurs et crédit photo : Pierre Allepaerts, Héloïse Beauvallet, Maryse Benjamin, Cathy Bironneau-Combelles, Bruno Decock, Nicolas Deldycke, Thomas Fraszczack, Maximilien Fund, Régis Lebbrecht, Marie Merlot et Arnaud Raison.
Mise en page : Héloïse Beauvallet et Thomas Fraszczack.
Mise en ligne : Karine Buisine.
Diffusion : Bruno Decock.


ACADÉMIE DE LILLE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Nord